

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 septembre 2020

---

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION  
EUROPÉENNE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE - (N° 3196)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE49

présenté par  
Mme Faure-Muntian, rapporteure

-----

### ARTICLE 22 QUATER

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« de ces deux indemnités »

les mots :

« des indemnités prévues aux deux premiers alinéas du présent II ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.